



TARIFS 2026

Formations VTC

<u>1^{er} cas</u> Vous souhaitez devenir conducteur professionnel VTC	<u>1-Formation initiale de préparation à l'examen théorique VTC (appelée épreuve d'admissibilité)</u> + <u>2-Formation initiale de préparation à l'examen pratique VTC (appelée épreuve d'admission):</u> 2637.50€ net de taxe La durée totale de formation est de 50h. Les frais d'inscription aux deux épreuves sont à la charge du stagiaire : 241€ à régler lors de l'inscription.
<u>2^{ème} cas</u> Vous êtes déjà conducteur professionnel VTC Vous souhaitez renouveler votre carte (formalité obligatoire tous les 5 ans)	<u>Formation continue des conducteurs VTC</u> 350€ net de taxe La durée de la formation est de 14 heures, effectuées en 2 journée de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00



Formations complémentaires

Vous souhaitez effectuer une formation à l'épreuve pratique de conduite (appelée épreuve d'admission)	<u>Formation complète</u> 2 demies journées de formation + 1 examen blanc individuel, incluant la location du véhicule double commande pour le jour de l'examen : 825€ net de taxe Durée totale : 8h <u>Formation Rappel</u> > En cas d'échec à votre premier passage de l'épreuve de conduite > Réservée aux candidats ayant déjà suivi une formation complète dans notre centre. 2 examens blancs individuels (durée totale 2h), incluant la location du véhicule double commande pour le jour de l'examen : 350€ net de taxe Durée totale : 2h
--	---

Location de véhicule pour l'examen VTC

Vous souhaitez louer un véhicule double commande pour votre épreuve pratique de conduite (appelée épreuve d'admission)	Uniquement la location du véhicule pour le jour de l'examen : 200€ TTC (TVA 20%)
---	---



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, L'entreprise Académie de Formation Haute Savoie lui fait parvenir une offre commerciale puis si elle est validée en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé est reçu par nos services. L'entreprise Académie de Formation Haute Savoie convient avec le bénéficiaire des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de formation est adressée au bénéficiaire.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués net de taxes. Pour toutes prestations n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle, ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de L'entreprise Académie de Formation Haute Savoie à réception de facture : 30% avant le début de la prestation, et le solde au plus tard le premier jour de formation.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- d'informer l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie par mail ou en joignant une copie de l'accord de prise en charge.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins sept jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse info@formation-vtc74.fr. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie pour les seuls besoins des dits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour l'entreprise Académie de Formation Haute Savoie de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre L'entreprise Académie de Formation Haute Savoie et ses Clients.

Attribution de compétence

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le demandeur pourra selon sa volonté choisir le tribunal d'instance ou de grande instance du lieu d'exécution de la prestation de service plutôt que le lieu du domicile du défendeur. A défaut le Tribunal d'Annecy lieu de domiciliation du siège social de L'entreprise Académie de Formation Haute Savoie sera le compétent pour régler le litige.